

**2009
REGLEMENT**

1. OBJECTIFS

Les établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF en Europe centrale et orientale peuvent solliciter la mise en place d'une mission d'enseignement. Elles permettent aux enseignants et aux enseignants-chercheurs d'apporter un appui pédagogique et / ou scientifique aux universités partenaires.
Les missions, sollicitées par un établissement (l'établissement d'accueil), répondent à la demande et au cahier des charges proposés par celui-ci. Elles seront prioritairement retenues en l'absence de compétence francophone dans la discipline au sein de l'établissement d'accueil.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'établissement qui sollicite la mission dépose le dossier auprès du Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF ou de ses implantations dans la région (cf. annexe)

L'établissement demandeur doit :

- être membre de l'AUF et situé en Europe centrale et orientale,
- justifier la demande sur base des besoins et priorités institutionnelles,
- produire l'ensemble des pièces demandées,
- déclarer toute prise en charge financière de l'enseignant pressenti autre que celle demandée à l'AUF,
- transmettre au Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF les dossiers, accompagnés d'un classement par ordre de priorité, en cas de candidatures multiples
- participer à la prise en charge financière de l'enseignant (rémunération des heures d'enseignement, logement, repas...)

L'enseignant(e) pressenti(e) doit :

- justifier de ses titres et statut d'enseignant-chercheur au sein d'un établissement membre situé dans un autre pays que celui de l'établissement d'accueil,
- à l'expiration de la mission, compléter une fiche de fin de mission dont un modèle est disponible sur demande

3. DUREE

Les missions d'enseignement sont attribuées pour une durée maximale de 1 semaine (7 jours). Le missionnaire doit assurer au moins 15 heures de cours (séminaires, travaux pratiques)

NB : seule la durée des missions attribuées au bénéfice des filières universitaires francophones soutenues par l'AUF en Europe centrale et orientale peut être supérieure à 7 jours (voir la liste des filières dans l'annexe 2)

4. SELECTION DES CANDIDATURES

1. Les établissements demandeurs font parvenir les dossier de demande de missions d'enseignement au Bureau Europe centrale et orientale ou à ses implantations dans la région (cf. annexe)
2. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à la sélection par la Commission régionale d'experts. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.
3. Les missionnaires sélectionnés sont avertis par courrier à l'initiative du Bureau Europe centrale et orientale.

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- les retombées de la mobilité pour le développement de l'université d'accueil du missionnaire,
- les initiatives prises par l'institution d'accueil pour renforcer les compétences locales,
- la dimension francophone du projet.

Les mobilités entre les universités de la région seront privilégiées

6. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Le soutien de l'AUF portera sur **tout ou partie** des éléments suivants :

- Un titre de transport émis par l'Agence universitaire de la Francophonie et mis à disposition du missionnaire, lui permettant de faire le voyage de son pays d'origine au pays d'accueil et retour ; le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- Une indemnité journalière établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la mission accordée
- Une assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF ;

Toutes les formalités (visa, vaccinations, logement ...) sont à la charge du missionnaire.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Pour être complet, le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété et validé par l'établissement demandeur ;
- un curriculum vitae actualisé du missionnaire comprenant la liste des activités pédagogiques pour l'année en cours
- l'accord du missionnaire, précisant les dates de la mission
- le programme détaillé de la mission (contenu des enseignements dispensés, plan de réalisation, méthodologie, ...)
- l'avis motivé du plus haut responsable de l'établissement demandeur (Recteur, Président ...) ;
- l'avis motivé du responsable direct chargé de l'organisation de la mission dans l'établissement demandeur, précisant les dates de la mission.

LES DOSSIERS DOIVENT ETRE DEPOSES AU MOINS SIX SEMAINES AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA MISSION

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.
L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet de la candidature.
Le dossier complet doit être envoyé en deux exemplaires (1 original et 1 copie)
au Bureau Europe centrale et orientale (Bucarest) ou à ses implantations dans la région

ANNEXE 1 LISTE DES IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUF ET DES PAYS SITUÉS DANS LEUR AIRE DE COMPÉTENCE

<p>Bureau Europe centrale et orientale 1, rue Schitu Magureanu Local de l'Université de Bucarest 050025 Bucarest ROUMANIE Téléphone : +40 21 312 12 76 Télécopie : +40 21 312 16 66 Courriel : info@ro.auf.org Toile : www.europe-centrale-orientale.auf.org</p>	<p>Albanie, Arménie, Belarus, Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine</p>
<p>Antenne de Moldova Université Technique de Moldova, Bât.2 78, Rue « 31 August 1989 » 2012 Chisinau, MOLDOVA Téléphone : +373 22 23 75 35 Télécopie : +373 22 23 23 45 Courriel : info@md.auf.org</p>	<p>Centre d'accès à l'information Université de Sofia « St. Kliment Ohridski » 15, Boulevard Tsar Osvoboditel 1504 Sofia, BULGARIE Téléphone : +359 2 946 1075 Télécopie : +359 2 946 1075</p>

ANNEXE 2
LISTE DES FILIERES FRANCOPHONES
SOUTENUES PAR L'AUF EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Pôle scientifique « Sciences de l'Ingénieur »	
Université technique de Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Génie électrique et informatique »
Université de technologie chimique et métallurgie de Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Chimie industrielle »
Université d'Etat de Tbilissi « Ivane Javakhishvili », Géorgie	Filière francophone « Informatique »
Université technique de Moldova	Filière francophone « Informatique »
Université technique de Moldova	Filière francophone « Technologies alimentaires »
Université de Craiova, Roumanie	Filière francophone « Génie électrique »
Université technique de construction de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Génie civil »
Université « Transilvania » de Brasov, Roumanie	Filière francophone « Génie industriel »
Université « Politehnica » de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Sciences de l'ingénieur »
Pôle scientifique «Economie-gestion »	
Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Gestion des affaires »
Académie d'études économiques de Chisinau, Moldova	Filière francophone « Relations économiques internationales »
Université libre internationale de Moldova	Filière francophone « Gestion des entreprises »
Pôle scientifique « Droit – sciences politiques »	
Nouvelle université bulgare, Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Sciences politiques »
Université d'état de Moldova	Filière francophone « Droit »
Université « Babes-Bolyai » de Cluj-Napoca, Roumanie	Filière francophone « Etat de droit et société civile »
Université de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Sciences politiques »
Pôle scientifique «Médecine»	
Université de médecine et pharmacie « Nicolae Testemitanu », Chisinau, Moldova	Filière francophone « Médecine »